



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE RESPECT SOCIAL DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES EN AFRIQUE

Au total, 75 pour cent des pauvres de la planète vivent en zone rurale. Malgré le formidable potentiel de croissance économique et des moyens de subsistance productifs présents dans les zones rurales, elles sont souvent caractérisées par un grave déficit en travail décent, qui se traduit par des taux de chômage et de sous-emploi élevés, le recours au travail temporaire et occasionnel, une protection sociale limitée, une prévalence du travail des enfants (en particulier dans le secteur agricole), de faibles niveaux de syndicalisation et, de façon générale, des conditions de travail déficientes.

Les zones rurales pâtissent d'un déficit chronique en services financiers, qui freine plus encore leur développement économique. Pour autant, lorsque les services financiers sont accessibles, et malgré l'existence de référentiels dans le

secteur financier (par exemple, les Principes de l'Équateur, les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies ou les Normes de performance de la SFI), les données indiquent que les préoccupations sociales ne sont pas pleinement prises en compte dans les décisions de financement et de prestation de services. De plus, de nombreuses parties prenantes du secteur financier qui souhaitent investir de façon responsable n'ont pas les moyens d'évaluer l'impact social des investissements. S'il existait une méthodologie détaillée permettant des évaluations sociales et la formation en la matière, le secteur financier pourrait procéder lui-même à ses propres évaluations sociales et améliorer ainsi la durabilité des opérations en créant un effet multiplicateur dont bénéficierait le développement.

FAITS ET CHIFFRES

Partenaire:

Fonds d'investissement africain pour l'agriculture et le commerce (AATIF)

Pays bénéficiaires:

Nombreux pays africains

Calendrier:

Phase I: juillet 2012
– juin 2015
Phase II: juillet 2015
– juillet 2018

Budget:

Phase I:
977'723 dollars
E.-U.
Phase II:
1'248'655 dollars
E.-U.

ACTION MENÉE

Le partenaire, AATIF, est un fonds d'investissements d'impact lancé par KfW au nom du ministère fédéral allemand pour la Coopération économique et le Développement. Son objectif est de voir le potentiel agricole de l'Afrique se réaliser au profit des populations pauvres. L'AATIF obéit à une approche de secteur privé qui traite les besoins spécifiques du secteur agricole selon des préceptes de marché, tandis que son système de gestion sociale et environnementale et une solide structure de gouvernance, dotée d'un conseiller en conformité indépendant, est la garantie d'un impact positif sur le développement. En ce qui concerne plus particulièrement les effets sociétaux, la définition de normes visant à limiter les nouveaux risques sociaux et environnementaux était insuffisante, selon l'AATIF. La constitution de nouveaux partenariats, et en particulier la signature d'un accord de collaboration avec l'OIT au titre de conseiller en conformité du Fonds a permis à l'AATIF d'instaurer un cadre solide, propice à des d'investissements porteurs d'impact.

L'OIT, quant à elle, peut toucher d'autres parties prenantes telles que les institutions partenaires de l'AATIF (qui sont candidates aux financements) et les clients et employés des institutions partenaires.

Le partenariat entre l'OIT et l'AATIF vise à renforcer les capacités face aux risques sociétaux et environnementaux et entend avoir des incidences sur la gestion du financement de l'agriculture en Afrique.

La méthodologie a été testée tout au long du partenariat auprès d'un panel d'investisseurs de l'AATIF. Au titre de conseiller en conformité de l'AATIF, l'OIT est tenu d'émettre un avis qu'il remet au Conseil du Fonds ainsi qu'au directeur des investissements sur le degré de conformité de chaque investissement au regard des Directives de sauvegarde sociale et environnementale et de la Déclaration de développement du Fonds. Les bénéficiaires sont alors conseillés, lorsqu'ils ne respectent pas encore intégralement ces directives, et les avancées font l'objet d'un suivi sur la durée.

Plusieurs investissements AATIF seront examinés pour identifier l'impact produit par la conjugaison des directives en matière de protection sociale et du mécanisme de conformité et l'assistance technique pour que le travail décent porte également sur investissements agricoles réalisés en Afrique. L'assistance technique fournie par l'OIT porte sur la préparation et la réalisation de ces études.



« Construire de nouveaux partenariats et en particulier signer un accord de collaboration avec l'OIT en tant que conseiller en conformité du Fonds a permis à l'AATIF d'instaurer un cadre crédible pour des investissements durables. »

Michael Schneider,
directeur des investissements
de l'AATIF



**Département
des partenariats et de
l'appui aux programmes
extérieurs (PARDEV)**
Organisation
internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
Tél: +41 22 799 73 09
Fax: +41 22 799 66 68
E-mail: ppp@ilo.org
www.ilo.org/ppp

Enfin, sur la base de l'expérience acquise au long du projet, le matériel de formation sur les questions de genre sera développé pour renforcer les capacités de gestion de risques et l'impact des investissements agricoles. Ce matériel n'est pas destiné à un pays en particulier mais à l'ensemble des parties prenantes

RÉSULTATS

A cette date, le projet est parvenu avec succès à :

- travailler avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à collaborer pour la révision des Directives de sauvegarde sociale et environnementale de l'AATIF, adoptées par le conseil de l'AATIF ;
- développer une méthodologie et évaluer 15 projets, dont 9 ont reçu l'aval de l'AATIF pour le financement. Le suivi annuel démontre, par exemple, que l'une des sociétés d'investissements avait augmenté les salaires des travailleurs occasionnels pour respecter les prescriptions relatives au salaire minimum. Le système de rémunération de l'entreprise a été ajusté pour que puisse y figurer l'âge des employés et éviter ainsi le recrutement de mineurs.
- contribuer au matériel destiné aux relations publiques de l'AATIF, tels que les rapports annuels¹, y compris un résumé des évaluations sur les progrès obtenus en matière de

au financement agricole qui souhaitent investir en Afrique. Afin de capitaliser sur cette expérience, l'étape suivante pourrait consister à reprendre les résultats du projet pour renforcer la capacité des banques centrales, des institutions financières de développement et des institutions financières du secteur privé.

conformité sociale et environnementale des investissements ;

- apporter une assistance technique pour la réalisation d'études d'impact, conformément au cadre d'évaluation de l'impact du Fonds ;
- apporter une assistance technique spécialisée aux institutions partenaires pour les aider à améliorer leurs systèmes de gestion sociale et environnementale ;
- présenter les travaux menés par l'AATIF en matière sociale et environnementale à l'occasion de diverses réunions et manifestations ;
- augmenter la visibilité du projet en développant une page Internet consacrée à l'OIT².

¹ Increasing Income. Improving Food Security. AATIF Annual Report 2013/2014

² www.ilo.org – Sustainable Investments in African Agriculture

AVANTAGES DU PARTENARIAT

Le Fonds d'investissement africain pour l'agriculture et le commerce (AATIF) a sollicité l'assistance du BIT pour la mise en œuvre de sa mission sociétale et de développement. De plus, outre les conseils techniques et la méthodologie d'évaluation et de suivi, dont l'étude d'impact, l'OIT agira en tant que conseiller en conformité du Fonds et émettra ainsi, au titre de tierce partie, un avis indépendant. Ainsi le partenariat permettra à l'AATIF de réaliser sa mission globale, tout en respectant son modèle social et de développement.

Le partenariat avec l'OIT confère à l'AATIF l'accès à d'autres agences des Nations Unies et à leurs connaissances. Le PNUE se pose, à ce titre, en partenaire idéal en raison de son expérience en matière d'évaluation environnementale.